

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ALLOCATION DE DEUIL

(ARTICLE 18TER, DU AR N°38)



Veuillez remplir le questionnaire ci-joint et :

- Nous l'envoyer par mail à mybusiness@securex.be OU
- Déposez-le sur place dans l'un de nos bureaux Securex OU
- Envoyez-le par recommandé à Securex Integrity - Verenigde-Natieslaan 1 - 9000 Gent.

Qu'est-ce que l'allocation de deuil ?

Il s'agit d'une allocation qui peut être demandée par les travailleurs indépendants qui interrompent leur activité indépendante en raison du décès d'un membre de la famille.

Il s'agit d'une allocation pour 10 jours d'interruption maximum.

L'interruption doit avoir lieu dans une période de un an après le décès.

Qui peut demander l'allocation ?

Vous pouvez demander l'allocation si vous remplissez, entre autres, les conditions suivantes :

- Vous êtes indépendant ;
- Vous êtes confronté au décès d'un membre de votre famille (votre conjoint ou partenaire cohabitant, votre enfant naturel ou adoptif ou l'enfant naturel ou adoptif de votre conjoint ou partenaire cohabitant ou le décès d'un enfant pris en charge);
- Vous êtes en ordre de cotisations sociales pour les deux trimestres qui précèdent le décès;
- Vous avez totalement interrompu toute activité professionnelle pendant quelques jours en raison du décès du membre de votre famille et cela dans l'année qui suit le décès

Si vous êtes confronté(e) à la perte de votre enfant, après une grossesse d'au moins 180 jours, vous pouvez demander l'allocation. Pour ce faire, vous devez présenter un acte d'enfant sans vie.

Votre caisse d'assurances sociales peut vous informer sur toutes les conditions légales.

Pour un aperçu de l'ensemble des conditions, prenez contact avec votre caisse d'assurances sociales.

A combien s'élève l'allocation ?

Pour un jour d'interruption, vous recevrez 107,14 euros (maximum 10 jours).

Comment pouvez-vous demander cette allocation ?

Remplissez le formulaire de demande ci-joint, signez-le et faites le parvenir aussi vite que possible à votre caisse d'assurances sociales soit en le déposant sur place, soit en l'envoyant ou par envoi recommandé, ou par mail à mybusiness@securex.be.

La demande doit être introduite au plus tard le dernier jour de l'année qui suit le jour du décès.

I. Données du demandeur

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national :

(Voir l'arrière de votre carte d'identité)

Si vous ne connaissez pas votre numéro national

Date de naissance :

Code postal :

II. Données du défunt

Je demande une allocation de deuil suite au décès de

Nom + prénom :

Date du décès :

Cochez la case qui vous concerne

☐ mon conjoint ou partenaire cohabitant

☐ mon enfant naturel ou adoptif

☐ l'enfant naturel ou adoptif de mon conjoint ou partenaire cohabitant

☐ mon enfant placé dans le cadre d'un placement familial de longue durée

☐ l'enfant placé dans le cadre d'un placement familial de longue durée de mon conjoint ou partenaire cohabitant

III. Données sur (l'interruption de) votre activité

Il doit s'agir d'une interruption temporaire de votre activité, pas d'une cessation officielle de votre activité indépendante.

J'interromps durant les jours : *(indiquez la date)*

INFORMATION IMPORTANTE : en complétant les informations ci-dessus, vous déclarez que vous n'avez exercé aucune activité professionnelle au cours de ces jours. Cette déclaration est soumise aux contrôles nécessaires.

Si vous exercez une activité salariée ou une activité en tant que fonctionnaire (quelle que soit l'ampleur de cette activité):

J'ai interrompu mon activité salariée (avec maintien de salaire) suite au décès pendant _____ jours.

J'ai interrompu mon activité de fonctionnaire (avec maintien de traitement) suite au décès pendant _____ jours.

INFORMATION IMPORTANTE : Le nombre de jours d'allocation de deuil que vous pouvez prendre en tant qu'indépendant à la suite du décès sera réduit à concurrence du nombre de jours que vous prenez en tant que salarié/fonctionnaire. Il est donc important de compléter correctement la déclaration ci-dessus. Cette déclaration fera l'objet d'un contrôle a posteriori. Si, au moment de l'introduction de la présente demande, vous n'avez pas encore interrompu votre activité salariée ou en tant que fonctionnaire suite au décès, mais que vous interrompez cette activité par la suite, vous devez en informer votre caisse d'assurance sociale dans les plus brefs délais.

Recevez-vous actuellement un revenu de remplacement ?

Non

Oui : Lequel ? *(cocher la case correspondante)*

☐ Droit passerelle

☐ Indemnités d'incapacité de travail, de maternité ou d'invalidité

☐ Pension

☐ Autres *(précisez)* :

IV. Données sur le paiement de l'allocation

Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequel l'allocation doit être payée :

IBAN BE :

Au nom de :

V. Signature du demandeur

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir lu les informations jointes.

Je suis au courant du fait que ma demande ne peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées.

Je m'engage à signaler dans les quinze jours à ma caisse d'assurances sociales toute modification dans les renseignements mentionnés ci-dessus.

Je suis au courant du fait que chaque déclaration fausse ou incomplète peut entraîner la récupération des prestations indûment versées et des poursuites judiciaires.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

-

-

Vous traversez un moment de vie compliqué ? Vous cherchez des conseils pour surmonter les défis de votre vie d'entrepreneur ? Découvrez **notre page dédiée au bien-être mental** ([securex.be/Je suis indépendant/Votre bien-être mental](https://securex.be/Je-suis-independant/Votre-bien-etre-mental)) avec des solutions concrètes. Chez Securex, nous sommes là pour vous guider et vous accompagner à chaque étape.

Prenez soin de vous, car votre bien-être est la clé de votre succès en tant qu'indépendant.